



Réemploi, reconditionnement et réparation des ordinateurs

APPEL AUX INITIATIVES

L'étude INSEE publiée en juin 2023 précise que 18% de la population régionale des plus de quinze ans, sont en situation d'illectronisme, soit 3 points au-dessus de la moyenne nationale malgré une représentation plus importante des jeunes. On peut l'estimer à 1,5 million habitants si on prend en compte les personnes qui ne se sont pas à l'aise avec le numérique dans les domaines de compétences tels que la recherche d'information sur internet, l'utilisation d'un logiciel, savoir communiquer ou résoudre un problème. Cette même publication précise que 14 % de la population régionale n'a pas accès à un équipement internet, soit 2 points de plus que la moyenne nationale.

La transition numérique, qui va continuer de bouleverser notre quotidien, entraîne un besoin croissant d'accompagnement, de protection, de montée en compétences et d'accès à un équipement en matériel. Dans le cadre de sa politique publique en faveur de l'inclusion numérique et lutte contre l'illectronisme lancée en janvier 2022, la Région prend toute sa part dans ces sujets tels que l'accessibilité, l'accompagnement aux usages, l'équipement en matériel et ainsi lutter contre la précarité numérique en particulier en faveur de l'emploi, la citoyenneté et l'éducation.

Cet appel à initiatives vise à répondre à l'enjeu du numérique responsable. Il entend détecter des initiatives qui permettent le principe du « d'aller vers » les populations éloignées des structures d'accompagnement aux usages du numérique qui rencontrent des difficultés d'accès à un matériel numérique en état de marche.

Ces initiatives visent prioritairement des publics en précarité numérique des territoires ruraux ou en quartier politique de la ville. A titre d'exemple, peuvent être considérées comme initiatives : la mise en place d'ateliers de réparation et réemploi de matériel informatique proche des habitants, la mise en place de solutions mobiles « aller vers » avec des ateliers de réparation et de sensibilisation au réemploi de matériel informatique, la création de circuits courts « de la récupération à l'utilisation », grâce à la formation des habitants, ...

Le soutien aux initiatives s'appuie sur un nouveau contexte réglementaire favorable au réemploi et la réparation notamment les lois AGEC (Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire) et REEN (Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique), ainsi que sur la création de l'indice de réparabilité.

Cet appel à initiatives s'adresse :

- Aux associations, coopératives, et entreprises agréées ESUS (Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale), et donc relevant du secteur de l'économie sociale et solidaire.

Est considérée comme relevant de l'économie sociale et solidaire, toute structure qui démontre son engagement aux valeurs inscrites dans l'article 1 de la [loi n°2014-853 du 31 juillet 2014](#) et dont le projet présente une utilité sociale.

- Aux collectivités et établissements publics

Appel à initiatives Réemploi, reconditionnement et réparation des ordinateurs

I. Modalités de présentation du porteur et du projet

L'opérateur devra joindre un descriptif de son projet en remplissant le document suivant et en l'adressant à la Région avant le 15 septembre 2024 à l'adresse postale suivante :

**Monsieur le Président
Conseil régional Hauts-de-France
151, avenue du Président Hoover
59555 Lille cedex**

Ou par voie électronique à l'adresse suivante :

fragilite.numerique@hautsdefrance.fr

1. Présentation du Porteur du Projet

1.A - Identification de la structure

Nom

.....

Statut (EPCI, association, coopératives)

.....

Sigle

.....

Adresse du siège social

.....

.....

Code postal Commune :

Téléphone

Courriel@.....

Adresse site internet (*le cas échéant*)

Numéro SIRET

Numéro de récépissé en Préfecture (pour les associations):

Date de publication au Journal Officiel ou date d'immatriculation : / /

Votre organisme est-il reconnu d'utilité publique ? Oui Non

Si oui depuis le : / /

Appel à initiatives Réemploi, reconditionnement et réparation des ordinateurs

Votre organisme dispose-t-il d'un agrément ? Oui Non

Si oui complétez le tableau suivant :

Numéro d'agrément	Type d'agrément	Attribué par	Date d'attribution

Présentation de l'activité de la structure

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

1. B – Responsable Légal de la structure

Nom :

.....

Prénom :

.....

Fonction

.....

Adresse :

.....

.....

Code postalCommune :.....

Téléphone

Courriel@.....

1.C – Personne en charge du projet

Nom :

.....

Prénom :

.....

Fonction

.....

Adresse :

.....

.....

Code postal

.....Commune :

.....

Téléphone

.....

Courriel

.....@.....

Motivations du ou des porteurs/porteuses du projet

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. Présentation du projet

2. A – Le contexte du projet

Intitulé du projet et date de démarrage

.....

.....

.....

A quel(s) besoin(s) le projet répond-t-il ?

.....

.....

.....

.....
.....
.....
Qui a identifié le besoin ?

.....
.....
.....

2.B – Le contenu du projet

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Objectifs généraux du projet (quantitatifs et qualitatifs)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Partenaires de la structure, en termes d'accompagnement ou de financement (préciser la nature du partenariat)

.....
.....
.....
.....
.....

Remarques complémentaires

.....
.....
.....

Typologie des bénéficiaires finaux

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Secteur géographique d'intervention

.....
.....
.....
.....

Communication (supports, presse, site web...)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2.C – Les Moyens

Moyens humains

.....
.....
.....
.....
.....

Moyens matériels

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques complémentaires

.....

.....

.....

.....

.....

2.D – La transférabilité

Comment et à quelles conditions les actions menées sont-elles transférables ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2.E – L'évaluation

Modalités d'évaluation envisagées (référentiel, critères, indicateurs, animation de la démarche d'évaluation)

.....

.....

.....

.....

.....

3. Montant prévisionnel des coûts du projet

DÉPENSES	
Ressources humaines (salaires et charges)	
Matériel et équipements	
Déplacements	
Communication	
Autres	
TOTAL	

II. Suites de l'appel à initiatives :

Le présent appel à initiatives ne donne pas droit à une subvention régionale. Il vise simplement à identifier des acteurs susceptibles de s'inscrire dans les enjeux régionaux en matière d'inclusion numérique.

Les structures repérées seront invitées à déposer une demande de subvention dans le cadre des modalités définies par la délibération n°2024.00310 relative au SIEG « Inclusion numérique et lutte contre l'illectronisme ». Les demandes déposées dans ce cadre seront notamment instruites à l'aune des critères et enjeux suivants :

- Pertinence des propositions au regard des enjeux et objectifs régionaux et infrarégionaux,
- Pertinence des livrables envisagés, dont les communs numériques,
- Pertinence des indicateurs d'impact et d'évaluation,
- Rigueur méthodologique et transparence des données,
- Existence de partenariats, garants de mutualisation,
- Cohérence d'ensemble des ressources administratives et financières mises à disposition du projet,
- Viabilité du calendrier de réalisation,
- Respect des principes d'égalité femmes-hommes, développement durable, d'égalité des chances et de non-discrimination,
- Pertinence du budget global du projet,
- Transférabilité du projet,
- Le gain environnemental et social.